

DÉCROISSANCE, POST-CROISSANCE, TRANSITION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR LE SECTEUR AGRICOLE

La problématique des dégâts environnementaux engendrés par une croissance économique intensive s'est durablement installée dans le paysage économique, débordant même ce seul périmètre pour s'élargir au social et politique, puisque l'Etat est parfois sommé de prendre des décisions qui sont en conformité avec les impératifs écologiques. Cette problématique s'inscrit en réalité sur le temps long de l'histoire des économies. La crise écologique est indéniablement à l'origine d'un débat nourri qui oppose les partisans de la décroissance à ceux se réclamant de la post-croissance ou encore à ceux optant plutôt pour la croissance verte. Il est par conséquent important de se pencher sur ce débat relatif à l'identification de la crise et surtout aux mesures qu'il s'agit de prendre et d'appliquer pour sortir du paradigme productiviste. A cette controverse s'ajoute la question décisive des investissements à réaliser et de leurs conditions de financement. Car l'ambition affirmée d'une économie décarbonée induit un bouleversement du regard que l'on porte à la détermination des objectifs à atteindre et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. L'enjeu du temps présent et à venir est important pour l'ensemble de l'économie, et bien entendu pour le secteur agricole.

En partant des nombreuses études et de la multitude de diagnostics sur l'état de la planète, des sols, de la biodiversité, des pollutions, des disponibilités en ressources naturelles..., la majorité de la communauté scientifique en est parvenue à établir une vision sombre de l'avenir du monde : il est établi que les activités économiques ont non seulement engendré des dégâts importants, que certains jugent même irréversibles, mais aussi que les limites de ce qu'est en mesure de fournir la planète ont été atteintes, voire même dépassées. L'idée de ce dépassement des limites de la planète avait été initiée dès les années 1970, notamment par le Rapport Meadows. Des économistes ont récemment emprunté la trajectoire définie par ce Rapport Meadows, pour montrer que la croissance démographique, la préservation de la croissance économique, mesurable au travers de l'indicateur tant critiqué de Produit Intérieur Brut (PIB), sont à l'origine d'une élévation des émissions de G.E.S et de la dégradation du climat, de la pollution des sols, de l'épuisement des nappes phréatiques, de l'altération de la biodiversité...etc...¹.

Décroissance

C'est pourquoi s'est imposée depuis de nombreuses années, chez certains économistes comme en écho à la vision du reste de la société, la notion de décroissance. Puisque l'économie, en tant qu'activité humaine, ne peut qu'évoluer dans la biosphère, le développement économique a ce grave inconvénient de ne reposer que sur un usage intensif des ressources naturelles, dont les stocks sont par définition limités, selon le célèbre principe de la contradiction entre une croissance de la production de marchandises, jugée infinie, et une planète dont les ressources s'épuisent. Bien que cette notion de décroissance suscite encore de nombreux débats relatifs à sa définition et à ses modalités d'application, elle renferme un fil conducteur autour duquel ses partisans se rejoignent : celui d'une critique du développement économique qui s'accompagne le plus souvent d'un renoncement affiché envers le progrès². La thèse dé-

¹On peut notamment citer l'économiste Peter A. Victor (2019), *Managing Without Growth. Slower by Design, not Disaster*, Edward Edgar Publishing. Il est également recommandé de se référer à un auteur qui a, dans les années 1970, constamment examiné et défini cet objectif de décroissance. Il s'agit de Nicholas Georgescu-Roegen (1979), *Demain la décroissance. Entropie-écologie-économie*, éditions Pierre-Marcel Favre.

²Les principales caractéristiques de la décroissance se trouvent dans Serge Latouche (2006), *Le pari de la décroissance*, éditions Fayard.

³Cf. Serge Latouche (1989), *L'occidentalisation du monde. Essai sur la signification, la portée et les limites de l'uniformisation du monde*, éditions La Découverte, coll. « Agalma ».

croissanciste va même jusqu'à remettre en cause d'une part la légitimité de l'esprit des Lumières qui, depuis le XVIIIème siècle, a engendré d'une part la domestication de la nature par le biais de la production de marchandises et de l'industrialisation, et, d'autre part, une sorte d'occidentalisation du monde, au détriment des sociétés non européennes. On a pu parler à propos de cette évolution, d'« uniformisation » de la planète, dans toutes ses composantes socio-politiques³.

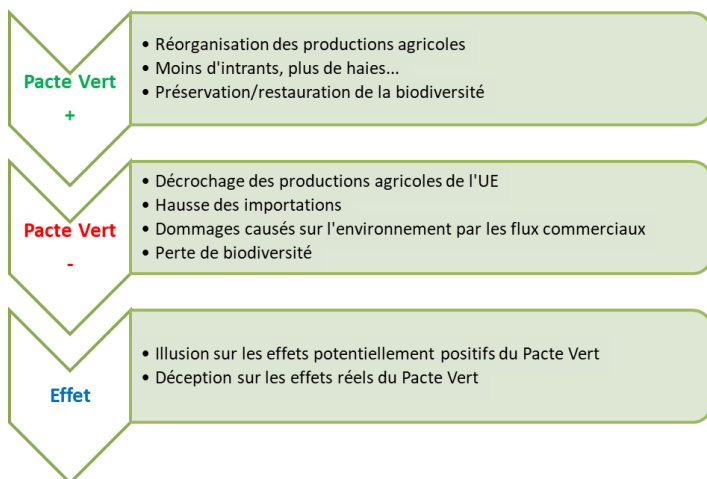
En s'approfondissant selon les différentes expertises et évaluations réalisées, la crise écologique constitue donc un support pour promouvoir la décroissance. Celle-ci doit donc être entendue et appréhendée comme une incitation à réduire l'activité économique et à la réencaster dans la biosphère. Le principe fondamental de la décroissance réside dans les changements à apporter dans les modes de vie, de consommation, dans une vaste transformation des modes de production, afin qu'ils soient moins consommateur d'énergies fossiles, moins gourmands en surfaces agricoles, moins émetteurs de G.E.S. Il y aurait ainsi deux axes directeurs à la décroissance : simplicité et sobriété. En matière agricole, l'élaboration en 2019 du Pacte Vert européen – ou Green Deal, centré sur la préservation de la biodiversité et sur l'objectif d'instaurer un système alimentaire durable – et les recommandations qu'il contient, peuvent s'interpréter comme une manifestation de la décroissance en agriculture. On peut s'en convaincre en parcourant les différents exercices réalisés par des organismes aussi variés que l'USDA, la Commission européenne, et plusieurs Universités européennes, dont la réputée Université de Wageningen aux Pays-Bas. Toutes ces études convergent pour montrer que l'application des mesures figurant dans ce Pacte Vert (diminution des intrants, hausse des surfaces en agriculture biologique...), engendreraient un décrochage des productions agricoles, et des modifications substantielles des flux commerciaux⁴ de l'UE. Arrêtons-nous justement sur ces flux commerciaux. Outre le repli des exportations, c'est à un surcroît d'importations de produits agricoles et alimentaires que conduirait le Pacte Vert. L'étude du Ministère de l'agriculture américain est d'autant plus audacieuse qu'elle met en relief l'enchaînement allant du retrait partiel de la production agricole de

⁴Voir notamment Jayson Beckman et al. (2020), *Impacts of the European Union Green Deal's Farm to Fork and Biodiversity Strategies*, USDA, Economic Research Service, novembre. Egalement JRC Technical Report (2021), *Modelling environmental and climate ambition in the agricultural sector with the CAPRI model*, European Commission, August.

l'UE à la montée de l'insécurité alimentaire mondiale ce qui, en ces temps de guerre et de croissance du nombre de personnes dans le monde frappées par la sous-alimentation, n'est pas anodin.

Les études d'impacts qui se sont succédé depuis 2020 au sujet des conséquences de ce Green Deal semblent préfigurer ce qu'une étude récente révèle, à savoir que le recentrage des activités agricoles autour d'objectifs environnementaux, et notamment de préservation de la biodiversité, peut être potentiellement à l'origine de dommages écologiques par le seul canal des importations. En voulant réduire les externalités négatives par des pratiques culturales ou d'élevage plus vertueuses, l'UE s'expose à une croissance de ses importations pour répondre à une demande intérieure de produits agricoles et alimentaires. Un indice fiable de cette probable dynamique se situe dans les Accords de libre-échange bilatéraux que négocie et signe l'UE depuis maintenant plusieurs années. Celui obtenu avec les quatre nations composant le MERCOSUR (Paraguay, Uruguay, Brésil et Argentine), est emblématique de l'ouverture du marché européen à des contingents d'importations toujours plus élevés.

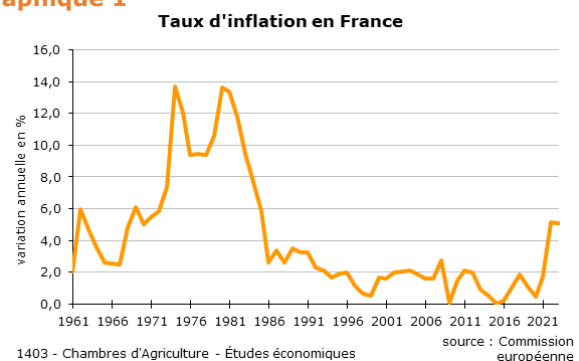
La perspective de la décroissance, telle qu'elle s'incarne dans le Pacte vert, fait ainsi écho à la notion de « focusing illusion », qui a été développée par le Prix Nobel d'économie Daniel Kahneman, dans les années 1990. Une population, ou une frange d'entre elle, a tendance à se concentrer sur une dimension d'un problème, sans mesurer les conséquences directes et indirectes de cette focalisation, ou à en diminuer l'ampleur, en l'occurrence sur l'écologie et sur la biodiversité en particulier. Les perspectives tracées par la Commission européenne en matière d'écologisation de la politique agricole sont reçues comme des ambitions positives puisqu'elles s'attachent à réduire la pression exercée sur la perte de la biodiversité ou sur le climat en général. En induisant une érosion de la production, dont le rééquilibrage passerait par un surcroît d'importations, qui se répercute sur une dégradation de la biodiversité. L'UE et ses soutiens sont donc victimes d'une illusion allant jusqu'à une forme de déception, dès lors que les résultats réels du Pacte Vert ne seraient pas aussi significatifs qu'escomptés⁵ (voir diagramme), au point de s'interroger sur l'intention réelle de l'UE, savoir produire mieux mais produire moins. D'autant que l'UE ne semble envisager la réalisation de cette intention qu'en substituant les intrants d'origine chimique à des investissements capitalistiques toujours plus importants, basés sur le numérique.



⁵Se reporter notamment à David A. Schkade et Daniel Kahneman (1998), « Does Living in California Make People Happy ? A Focusing Illusion in Judgments of Life Satisfaction », *Psychological Science*, Vol. 9/5, septembre, p. 340-346. Sur le cas agricole, lire Ian Bateman and Andrew Balmford (2023), « Current Conservation

Les promesses de la décroissance pourraient toutefois se concrétiser par la voie d'une déconsommation, ce à quoi invitent plusieurs énoncés émanant d'études prospectives sur l'agriculture et l'environnement. En diminuant les quantités consommées de produits agricoles et alimentaires, en s'approvisionnant par le truchement de circuits courts, en lien avec des pratiques de sobriété qui font écho aux recommandations du Rapport Meadows de 1972, la hausse des importations serait contrecarrée, parallèlement à une sortie du paradigme productiviste. L'inconnue propre à cette trajectoire réside à la fois dans la difficulté à définir l'horizon temporel qui serait nécessaire pour modifier les comportements alimentaires, et dans le fondement institutionnel dans lequel il pourrait s'inscrire (Etat, collectivités territoriales, collectifs d'acteurs locaux, démarché individuelle...). L'acceptabilité sociale d'un changement de vie est étroitement corrélée à la catégorie socio-professionnelle à laquelle on appartient, mais aussi au retour de l'inflation depuis 2021 (graphique 1). Enfin, les produits accessibles en circuits courts sont-ils parfaitement substituables à ceux provenant du reste du monde ?

Graphique 1



Post-croissance

La post-croissance ne renonce pas forcément à l'acte de production. Elle constitue un régime à partir duquel sont redéfinis les modes de production et de consommation, pour les articuler aux enjeux du climat. Après avoir placé les économies sur une trajectoire de sobriété, sur des modes de vie simples économes en énergies polluantes, s'affranchissant de manière impérative des énergies fossiles, les effets sur le climat et sur la biodiversité seraient positifs et mesurables. Il s'agit fondamentalement d'adapter les activités économiques à l'environnement et non l'inverse. Pour le dire autrement, et emprunter une vision répandue parmi les courants écologistes, l'objectif est de réencastrier l'économie dans l'environnement naturel, dans une biosphère de laquelle l'économie avait, semble-t-il, pris son autonomie⁶.

C'est pourquoi, en matière d'évaluation de l'activité économique annuelle, beaucoup suggèrent de s'affranchir du PIB, appréhendé comme une métrique universelle qui ne prenait pas en compte jusqu'ici (c'est-à-dire jusqu'à la prise de conscience que la crise écologique se déployait partout) les externalités négatives engendrées par la croissance économique. Cette quête de nouveaux indicateurs de richesse est en phase avec ce paradoxe duquel il convient de s'extraire, puisque le PIB, emblématique d'une recherche de croissance la plus élevée et la plus régulière possible, se heurte à des ressources limitées sur la planète, thème désormais bien ancré dans les messages des écologistes et de plusieurs institutions (Haut Conseil pour le Climat, GIEC, ONU...). Par extension, c'est toute l'architecture théorique de la macroéconomie qui en ressort stigmatisée, dans la mesure où c'est à travers elle et de son

⁶Le concept de désencastrement de l'économie a été développé par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (1944), éditions Gallimard 1983 pour la traduction française.

indicateur central qu'est le PIB, que les sociétés modernes se sont organisées, laissant de côté la question des ressources et des dégâts environnementaux qui découlent de leurs usages.

Se dessine alors un modèle de post-croissance, que beaucoup qualifient de croissance décarbonée, dans lequel l'organisation et les modes de productions seraient liés à leur soutenabilité, non seulement économique, mais aussi environnementale et sociale. Cela implique la mise en place de politiques publiques conditionnant les nouveaux comportements des acteurs économiques, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, de nouvelles politiques redistributives, de nouvelles politiques de santé publique pour mieux protéger les populations des répercussions d'un climat dégradé (pathologies liées aux pollutions, aux pesticides, émergence de virus...).⁷ Une large partie des analyses menées en termes de nouveaux indicateurs de richesse se fonde parallèlement sur une réorganisation des principes de la décision politique, en misant en particulier sur des formes de « démocraties participatives ».

Quels types de financements pour la post-croissance ?

Quel que soit le qualificatif que l'on retiendra pour nommer la dynamique en cours, il est admis que les sociétés sont entrées dans une phase de changements radicaux, qui ne sont pas sans faire écho à la notion de « destruction créatrice », avancée jadis par l'économiste Joseph Alois Schumpeter dans les années 1930-1940, et récemment reprise et adaptée aux enjeux du temps présent, par Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel. L'idée est, par un jeu d'innovations, de tendre vers une croissance décarbonée de l'économie, de former une « croissance verte », en se détachant des anciennes innovations qui ont puisé dans les énergies fossiles⁸. Si le Green Deal est présenté par l'UE comme un projet de société, il peut être éclairant de le recentrer sur l'économie, et d'en faire un levier pour un nouveau régime de croissance, moins défaillant que celui centré sur la finance à partir des années 1990, qui a conduit comme on le sait à une crise économique et financière profonde entre 2008 et 2013. Cette crise, comme les précédentes qui ont historiquement jalonné le capitalisme, a reposé la question de la stabilité de ce système. La Communication de la Commission européenne, datée du 11 décembre 2019, est de ce point de vue sans ambiguïté et c'est pourquoi, contrairement à ce qui a été avancé plus haut, il n'est pas certain que l'on puisse inscrire le Pacte Vert sur le registre de la décroissance. Elle définit le Pacte vert comme une nouvelle perspective pour la croissance économique de l'UE. Elle emprunte de ce point de vue la trajectoire élaborée par l'OCDE en 2011, qui voit dans la croissance verte une opportunité pour dynamiser les économies, pour favoriser la croissance par les investissements et les innovations, tout en veillant à préserver l'environnement et les ressources naturelles⁹. Le Pacte Vert s'inscrit alors pleinement dans une post-croissance.

La crise écologique appelle ainsi l'ensemble des acteurs économiques – surtout les entreprises – à se situer sur une nouvelle frontière, celle des innovations, au risque d'être bien entendu stigmatisés par la population convaincue qu'il est impératif d'agir pour sortir de cette crise, mais aussi

sous peine d'être relégués au second plan par les concurrents. Cette perspective de relégation contient de surcroît une probabilité élevée de disparaître du champ économique et donc du marché. Ces agissements en faveur d'une économie décarbonée, d'un régime de post-croissance qui, précisons-le encore une fois, ne signifie pas diminuer la production, requiert de nombreux et puissants moyens financiers.

La première voie possible pour financer la transition écológico-énergétique, réside dans la finance internationale. On sait en effet que la mondialisation financière qui est établie au détour des années 1980-1990, avait pour finalité de mettre en correspondance les capacités de financement détenues par des pays excédentaires en capitaux, en épargne, et des besoins de financement qui caractérisaient les autres nations en déficit d'épargne. La libéralisation financière, qui mit fin à tout un ensemble de réglementations héritées de l'après Seconde guerre mondiale, a été alors considérée comme une « aventure obligée », pour que ce cercle vertueux se concrétise, par affectation de l'épargne mondiale vers des besoins de financement identifiés. Au gré des avancées de cette mondialisation financière, le montant des actifs financiers circulant dans le monde s'établit aujourd'hui à 490 000 milliards de dollars (+7,7% par rapport à 2021, et un doublement depuis la crise de 2008), soit 5 fois le PIB mondial (tableau 1).

Tableau 1 : Composition du système financier international par types d'actifs

	Total des actifs	Banques centrales	Banques	Actifs financiers publics	Actifs non bancaires
Volume en milliards USD	486 600	44 100	183 000	20 300	239 300
Part dans le total des actifs en %	100	9.1	37.6	4.2	49.2
Variations/2021 en %	7.7	12.0	5.5	4.5	8.9
Variation annuelle 2016-2020 en %	6.5	11.1	5.5	5.0	6.6

Source : secteurs financiers nationaux, calculs Financial Stability Board (Russie jusqu'en 2021)

Une telle manne financière à l'échelle mondiale aurait de quoi financer la transition vers un régime de croissance décarbonée et résoudre les préoccupations qui, encore récemment, ont été soulevées par le Rapport Pisani-Ferry et Mahfouz. En réalité, il n'en est rien. Cette masse d'actifs financiers, en quête permanente de rendements n'a, selon le diagnostic établi par certains économistes, que fort peu profité aux projets inhérents à la transition écologique. Le lien qui devait se nouer entre la mondialisation financière et la croissance verte ne s'est pas réalisé¹⁰.

Cela s'explique par le fait qu'un processus de transition économique, conduisant d'un régime de croissance à un autre, repose sur des décisions d'investissements engageant les systèmes productifs sur un temps long, qui n'est pas celui d'une finance centrée sur un horizon temporel de court terme. Les investisseurs financiers évaluent en permanence le retour sur investissement de leurs apports financiers, et exigent une rentabilité rapide de leurs placements. Un temps moyen ou long est requis pour les mutations à accomplir dans la production d'énergies renouvelables, dans les transports ou encore dans la rénovation thermique des lieux d'habitation. La transition agricole, la biodiversité se distinguent quant à elles par une absence quasi-totale de rentabilité à court terme. A titre d'illustra-

⁷ Consulter Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice (2016), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, éditions La Découverte, coll. « Repères ». Ainsi que Florence Jany-Catrice et Dominique Méda (2023), « La post-croissance, mais avec quels indicateurs ? », *L'économie politique*, numéro 98, mai, p. 65-75.

⁸ Cf. Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Bunel (2020), *Le pouvoir de la destruction créatrice*, éditions Odile Jacob.

⁹ OCDE (2011), *Towards Green Growth. Monitoring Process*, OCDE, Paris.

¹⁰ Ce diagnostic est dressé par Jézabel Couppey-Soubeyran et Wojtek Kalinowski (2023), « Quelle finance publique alternative pour réussir la transition ? », *L'économie politique*, numéro 98, mai-juillet, p. 76-86.

¹¹ Cf. Jean Pisani-Ferry et Salma Mahfouz (2022), « L'action climatique : un enjeu macroéconomique », *Note d'Analyse, France Stratégie*, numéro 144, novembre.

tion, l'horizon souvent retenu par la Commission européenne est 2050, bien trop éloigné par un détenteur d'actifs financiers.

Il s'ensuit que tout processus de transition économique – en l'occurrence écologique pour cheminer vers une économie décarbonée – est porteur d'incertitudes quant à sa rentabilité future, hypothéquant ainsi la robustesse de la post-croissance. Plus précisément encore, c'est un cercle vicieux qui peut d'ores et déjà se former en matière de croissance verte. L'appel à davantage de sobriété peut être à l'origine d'une déconsommation, privant les entreprises de perspectives de débouchés, de profitabilité de leurs investissements et, in fine, grippant les opportunités de capter des moyens financiers disponibles sur les marchés des actifs. Car, fondamentalement, la finance est dépourvue de patience. C'est le dilemme, bien connu des économistes, entre l'efficacité du capital investi et les coûts inhérents à cet investissement, lequel est un pari sur l'avenir (c'est d'ailleurs une des caractéristiques expliquant la relative persistance de l'agriculture dite familiale face à l'arrivée d'investisseurs financiers dans le monde agricole).

Les rôles des Finances Publiques et des Banques Centrales

Si les acteurs financiers se distinguent par une certaine frilosité à investir dans la post-croissance, c'est que leur perception de la dynamique de transformation des systèmes productifs et de ses résultats futurs n'est pas suffisamment solide. C'est pourquoi l'Etat, et l'institution qu'est la Banque Centrale qui définit la politique monétaire, sont souvent appelés à donner l'impulsion nécessaire pour placer les économies sur la trajectoire de la transition et les amener à une post-croissance robuste et durable ou, pour le dire autrement, à insuffler de la confiance dans l'avenir.

L'impulsion pourrait en effet provenir de l'Etat. En émettant des obligations vertes dont la finalité serait de financer des investissements en décarbonation des économies, l'Etat enverrait un signal aux investisseurs privés pour qu'ils se portent acquéreurs de ces titres publics, et pour qu'ils investissent dans des projets porteurs de croissance. Ils seraient en mesure de les revendre avec la garantie que la Banque Centrale – par exemple la BCE – s'engage à procéder à ces rachats de titres sur le marché secondaire. L'hypothèse d'un achat direct de ces obligations auprès des Etats n'est pas à exclure, bien qu'elle soit prohibée par les Traités européens. L'alternative est la suivante : soit chaque Etat membre émet des obligations vertes, soit c'est la zone Euro dans son ensemble qui émet ces obligations vertes qui seraient alors l'expression d'une mutualisation des émissions, soit encore la totalité des 27 Etats membres. L'expérience du plan NextGenerationEU de 2021 a non seulement été admise avec des réticences, mais surtout parce qu'elle ne pourrait être reconduite une seconde fois.

Ces trois cas de figures sont fondamentalement conditionnés à l'acceptabilité du principe de refinancement indirect, et pourquoi pas, direct, des Etats membres par le Système Européen des Banques Centrales (SEBC). Cela a pu être pratiqué lors de la crise économique et financière de 2008-2013, et lors de la pandémie de Covid-19. Mais on sait que, selon l'Article 123 du TFUE, la BCE n'a pas été mandatée pour ces opérations de refinancement des Etats dont les déficits et l'endettement publics dépassent les seuils fixés par les Traités. La politique monétaire accommodante adoptée et pratiquée depuis 2009, initiée par Mario Draghi, a été largement reconsidérée depuis la fin de l'année 2022, en particulier par la hausse des taux d'intérêt voulue par la BCE pour juguler l'inflation. De plus, le réexamen du Traité de Maastricht, pourtant enclenché depuis quelques mois, se heurte toujours à l'hostilité d'une Allemagne qui considère que les Etats doivent se discipliner en matière de dépenses

publiques et de taux d'endettement. Les changements institutionnels relatifs au fonctionnement de la zone Euro et, plus largement, de l'UE, ne sont manifestement par à l'ordre du jour. Cette inertie se combine à la temporalité longue de la transition énergétique-écologique. L'avènement d'une économie décarbonée est ainsi d'autant retardé, moins par les décisions qui prennent du temps, que par des conditions monétaires et financières qui ne sont pas encore totalement réunies.

Comme cela est suggéré par le Rapport Pisani-Ferry et Mahfouz, une hausse des prélèvements fiscaux pourrait être décidée, afin de financer les quelque 66 milliards d'€ annuels que requière la transition écologique¹¹. L'accroissement des recettes fiscales, dont il reste à déterminer les modalités, pourrait ainsi couvrir une partie des dépenses publiques et contenir la progression de l'endettement de l'Etat, un pays comme la France étant sur une trajectoire qui pourrait sur ce point, alerter les marchés financiers, même si, pour le moment, la signature de l'Etat français reste recherchée (graphique 2).

Graphique 2



Pour garantir le financement de la transition écologique et prémunir les Etats qui émettraient ces titres verts de toute attaque des marchés financiers, la BCE pourrait par ailleurs faire le choix de renoncer à revendre les titres qu'elle détient sur les Etats, dans la perspective d'une dévalorisation progressive de ces dettes, jusqu'à leur terme. Les Etats n'auraient donc plus à rembourser leurs dettes, ce qui ouvrirait une perspective d'endettement permanent pour abonder les investissements verts. Dit autrement, la BCE accorderait une ligne de crédit permanente aux Etats.

Une option plus radicale consisterait à provoquer une annulation des dettes publiques détenues par la Banque Centrale, mais pas celles détenues par les acteurs financiers privés. Ce dispositif annulant les dettes serait toutefois conditionné par une évaluation des engagements de l'Etat à financer les investissements propres à la transition. Le retour de l'inflation dans la zone Euro, qui a occasionné une remontée des taux d'intérêt, constitue une entrave au déploiement de cette option, au regard des différentiels d'inflation et de taux d'intérêt qui sont à l'œuvre aujourd'hui. Ce sont d'ailleurs bien ces différences de systèmes nationaux de financement qui expliquent en partie que les rythmes de la transition soient si clivés, comme le montre l'écart existant entre le plan américain (Inflation Reduction Act, IRA), et les ambitions de l'UE.

Enfin, on peut imaginer que la BCE établisse un système de dons monétaires aux Etats membres pour garantir les financements de la transition, sans qu'ils ne soient conditionnés par un quelconque remboursement. Une solution

¹²On peut se reporter sur ce point à Michel Aglietta (1995), *Macroéconomie financière*, éditions La Découverte, coll. « Repères ».

séduisante dans la mesure où l'absence de rentabilité de ces engagements financiers dans la transition écologique assouplirait les exigences des acteurs financiers. Au regard de l'urgence qu'il y a à accomplir cette transition, il s'agit d'une option renfermant une déconnexion entre le temps long de l'investissement et celui, court, de la rentabilité escomptée du capital, d'autant plus que la décision d'investir est étroitement corrélée au climat économique, au degré de confiance des entreprises et des acteurs financiers¹².

Assurer la transition vers un nouveau régime de croissance : le retour de la taxe Tobin ?

L'avènement d'une post-croissance, centrée sur les énergies renouvelables, la sobriété et des pratiques agricoles adaptées aux enjeux climatiques, doit être appréhendé à l'aune de ses conditions de financement. Conditions sur lesquelles, on vient de le voir, pèsent de lourdes contraintes. Une issue possible à ces contraintes institutionnelles réside sans doute dans l'exploration d'une dernière voie possible : la taxation des transactions financières ou, de manière plus restrictive, sur le seul marché des devises. Cette taxation, qualifiée par fois de taxe Tobin, du nom de l'économiste américain qui, en 1972, avait énoncé cette nécessité de taxer les transactions entre devises afin de limiter la volatilité des taux de change dans un contexte de sortie des changes fixes¹³. La proposition de James Tobin – lui-même Prix Nobel d'économie – a toujours soulevé beaucoup de polémiques, en particulier autour de la convergence des Etats pour appliquer une telle taxe.

La réalité des enjeux climatiques suggère pourtant de rouvrir le débat. Chaque jour, sur le marché international des devises, les transactions représentent une valeur de plus de 7 000 milliards de dollars. Si une frange de quelques pays, parmi les plus industrialisés et qui sont en pointe sur la lutte contre le changement climatique, parvenaient à se mettre d'accord pour instaurer une taxe de seulement 0,05 % sur l'ensemble des transactions cambiales, la couverture des besoins de financement pour garantir les transitions serait totale. Une partie de cette taxe pourrait être l'objet d'une pré-répartition en faveur du secteur agricole. Si la coopération et la gouvernance mondiale sur le climat sont possibles – la COP 21 l'a montré – et malgré les difficultés et les intérêts divergents de chaque nation, une réforme de l'architecture monétaire internationale devrait également l'être, articulée aux besoins du temps présent¹⁴. Au climat comme enjeu mondial doit répondre des actions tout aussi mondialisées.

Le basculement des économies dans l'ère de la post-croissance – qui doit être distinguée de la « croissance zéro », et assortie de nouveaux modes de calcul des indicateurs de richesse –, dans une phase de décarbonation des systèmes productifs, n'est pas dissociable d'une refonte des institutions internationales, et européennes en particulier. Un tel processus requiert d'établir un nouveau mode de régulation monétaire et financière pour accompagner, c'est-à-dire financer le passage vers cette nouvelle économie, vers ces innovations qui accéléreront la naissance d'un nouveau para-

digme productif. Il est indispensable alors de lutter contre les inerties des acteurs financiers, mais aussi des Etats. Orienter les flux de capitaux vers le financement d'investissements productifs répondant aux enjeux actuels, offrirait également l'opportunité d'éviter la formation de bulles spéculatives sur les marchés.

Si l'UE est prompte à montrer la voie, à s'imposer comme une puissance normative, elle pourrait aussi s'engager dans une nouvelle architecture monétaire et financière qui assouplirait les conditions du financement public de la transition. Mais comme à l'image de la « communauté » internationale, les clivages et les inerties demeurent forts au sein de l'UE. Nul doute que la transition vers une économie décarbonée va s'inscrire dans la durée, dans le temps long, et que, sans une réforme structurelle des institutions européennes, sans une refonte du système monétaire et financier international, le chemin vers une économie moins polluante sera encore bien long et rempli d'incertitudes.

L'agriculture est appelée à s'engager dans ce processus de décarbonation de ses activités. L'élaboration d'une planification écologique atteste de cet engagement auquel elle est conviée. Mais les contraintes qui ont été soulignées plus haut la concernent directement. Le passage d'une agriculture qualifiée, à tort ou à raison, d'intensive, à un modèle agricole centré sur l'écologie, sur la décarbonation, requiert des investissements massifs auxquels doivent correspondre des ressources financières adaptées aux enjeux de la transition. Il nécessite donc d'ajuster les politiques publiques—économique, monétaire en particulier—au processus de construction de ce nouveau paradigme. *In fine*, d'admettre d'inscrire ce basculement dans le temps long, et de ne pas céder aux sirènes de l'urgence.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

¹²On peut se reporter sur ce point à Michel Aglietta (1995), *Macroéconomie financière*, éditions La Découverte, coll. « Repères ».

¹³Se reporter à James Tobin (1978), « A Proposal for International Monetary Reform », *Eastern Economic Review*, Vol. 3, number 3-4, p. 153-159.

¹⁴Cette coopération internationale reliant devises, taxation et climat, pose assurément la redoutable question du fonctionnement et des missions des institutions internationales, et de l'application d'une fiscalité mondiale. Sur les perspectives et les limites de la taxe Tobin, voir Yves Jégourel (2002), *La taxe Tobin*, éditions La Découverte, coll. « Repères ».

Chambres d'agriculture France (CDA France)

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 18007004700014

www.chambres-agriculture.fr

Avec la participation du CasDAR

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page par : Odile Martin-Lefèvre



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité